



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-104
Portant permis de stationnement et occupation du domaine public
Hameau Ventelon, commune de La Grave
Pose d'un branchement électrique
par la société BIASINI SAE

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant la demande de la société BIASINI SAE, en date du 11 juillet 2025, qui souhaite faire réaliser la pose d'un branchement électrique, en occupant temporairement le domaine public, rue des Vignes, hameau Ventelon, commune de La Grave ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Arrête :

Art. 1 : La société BIASINI SAE est autorisée à réaliser ces travaux, en occupant temporairement le domaine public, rue des Vignes, hameau Ventelon, commune de La Grave, à partir du 28 juillet 2025 pour une durée de 20 jours

Art. 2 : La société BIASINI SAE demeure responsable de tous les accidents, incidents ou dommages pouvant survenir aux personnes et aux biens du fait de l'autorisation qui lui est accordée.

Art. 3 : La société BIASINI SAE est chargée de la mise en place d'une signalisation réglementaire.

Art. 4 : Le Maire de la Commune de La Grave est chargé de l'application du présent arrêté.

Art. 5 : Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie et copie transmise à :

- La société BIASINI SAE
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave

Art. 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à La Grave,
Le 21/07/2025

Le Maire,
Jean-Pierre PIC



Transmis le : 21/07/2025

Affiché le : 21/07/2025

Date de retrait d'affichage : 11/08/2025